

Dotation PLUS

Une aide financière à l'intention des employeurs pour :

- ▶ Trouver, embaucher et maintenir en poste des employés qui ont le profil voulu pour votre entreprise
- ▶ Former de nouveaux employés ou des employés actuels en fonction de vos besoins
- ▶ Offrir à vos employés de l'encadrement en milieu de travail
- ▶ Améliorer vos compétences et vos pratiques en matière de ressources humaines
- ▶ Obtenir et utiliser de l'information sur le marché du travail
- ▶ Entrer en contact avec d'autres employeurs pour trouver des employés et les maintenir en poste

Qu'est-ce que le « marché du travail »?

Lieu de rencontre théorique des travailleurs et des employeurs, où les employeurs rivalisent pour embaucher les travailleurs les plus compétents et les travailleurs rivalisent pour trouver l'emploi qui leur convienne le mieux.

Un marché du travail est fort quand :

- ▶ les travailleurs occupent des emplois satisfaisants et bien rémunérés
- ▶ les employeurs parviennent à combler leurs besoins de main-d'œuvre
- ▶ les travailleurs et les employeurs ont accès aux ressources nécessaires pour faire de bons choix

Avant de commencer

Mon entreprise est-elle admissible?

OUI, si votre entreprise :

- ▶ donne du travail à des personnes autres que vous-même (si vous n'avez pas d'employé, vous pourriez être admissible au programme Carrière PLUS);
- ▶ n'est pas un organisme gouvernemental fédéral, provincial ou territorial ou une société d'État. Les gouvernements des Premières nations sont admissibles au programme Dotation PLUS.

Tous les employeurs peuvent faire une demande; cependant, le programme vise en priorité ceux qui ont de la difficulté à trouver et à conserver des employés par manque de ressources ou de capacités.

Vous êtes un organisme ou un particulier?

Nos autres programmes peuvent vous aider

Croissance PLUS

Aide financière directe à l'intention des organismes

Carrière PLUS

Aide financière directe à l'intention des particuliers

Limites du programme

Le programme Dotation PLUS offre une grande souplesse à l'intérieur des limites imposées par la loi, les règlements et les politiques. Avant de préparer votre demande, prenez en compte les facteurs suivants :

- ▶ Le gouvernement du Yukon fonctionne selon un exercice financier qui commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars. Dotation PLUS doit administrer les dépenses des projets dans le cadre de cet exercice. La plupart des ententes Dotation PLUS ont une durée de moins d'une année. La durée maximale est de trois ans.
- ▶ En règle générale, nous n'acceptons pas de demandes pour des activités en cours.

Comment faire une demande?

Nous pouvons vous aider à remplir votre demande et vous accompagner durant tout le processus. Après avoir pris connaissance du présent document, contactez-nous dès le début de votre démarche pour que nous puissions vérifier que votre demande est complète et la traiter rapidement. Nos coordonnées se trouvent au dos de cette publication.

Parlez-nous de vous, préparez votre plan

Notre approche commence par l'écoute : dites-nous ce que vous souhaitez faire, quels résultats positifs vous souhaitez obtenir et comment vous mesurerez votre réussite. Parlez-nous de vous :

Je suis...

(Quelle est la nature de votre entreprise?)

Je souhaite...

(Que souhaitez-vous faire?)

Pour que je puisse...

(Que voulez-vous accomplir? Quel résultat positif souhaitez-vous obtenir?)

Avant de faire une demande, de remplir un formulaire ou de préparer un budget, **vous devriez avoir des réponses claires aux questions suivantes :**

1. **Quel problème de dotation** ou quelle situation cherchez-vous à résoudre?
2. **Quels sont vos objectifs en matière de ressources humaines? Vos limites?**
3. **Quelles capacités** cherchez-vous à améliorer?
4. **Quelles activités particulières** proposez-vous pour atteindre vos objectifs?
5. **Quand** souhaitez-vous commencer? **Combien de temps** vous faudra-t-il?
6. **Comment mesurerez-vous votre succès?**

Nos priorités pour l'exercice financier 2019-2020

Dynamiser le marché du travail, en particulier dans les collectivités autres que Whitehorse. Pour les employeurs, cela signifie :

- ▶ Améliorer votre capacité à trouver des employés qualifiés et à les maintenir en poste pour assurer le succès de votre entreprise
- ▶ Réduire le nombre de postes vacants et le temps nécessaire pour les pourvoir

Comment mesurerez-vous la réussite?

C'est votre entreprise. Vos objectifs passent avant tout. Vous aider à les atteindre est l'une des principales visées de notre programme.

Nous vous aiderons à aligner les objectifs de votre projet avec les résultats escomptés du programme Dotation PLUS. Nous vous indiquerons aussi comment corroborer vos résultats et en faire rapport.

- ▶ Intensifier la participation des employeurs dans le développement stratégique du marché du travail
- ▶ Favoriser l'intégration au travail des groupes sous-représentés dans le marché du travail, soit les membres des Premières nations du Yukon, les jeunes de moins de 30 ans, les travailleurs de plus de 50 ans, les nouveaux arrivants au Canada, les personnes handicapées et les femmes dans les métiers et les technologies

Activités et services visés par le programme

Que souhaitez-vous faire? Nous pouvons soutenir financièrement des projets qui vous aideront à atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants.

Trouver, embaucher et maintenir en poste des travailleurs.

Faites une demande de subvention salariale

Compensez les coûts d'embauche ou de formation d'un employé qui est qualifié mais qui manque d'expérience pour occuper un poste existant dans votre entreprise. Les limites habituelles sont les suivantes :

- ▶ Durée maximale d'un an
- ▶ Subvention jusqu'à concurrence de 60 % du salaire de base pendant la durée du projet
- ▶ Évaluation en milieu de travail ou détermination des accommodements nécessaires. Durée habituelle : jusqu'à 8 semaines
- ▶ Expérience en milieu de travail qui viendra bonifier le curriculum vitae d'un employé. Durée habituelle : jusqu'à 24 semaines

La plupart des situations sont d'une durée « habituelle ». Des solutions différentes sont possibles dans des circonstances rares et exceptionnelles. Contactez-nous si votre projet exige une approche particulière.

Une subvention salariale n'a pas pour but :

- ▶ d'augmenter les bénéfices de l'employeur ou de lui conférer un avantage concurrentiel injuste;
- ▶ de créer des emplois, sauf s'il s'agit d'une évaluation de la capacité d'un travailleur;
- ▶ de pourvoir un poste qui sera supprimé au terme de la subvention, sauf s'il s'agit d'une évaluation de la capacité d'un travailleur.

Former des employés actuels et futurs

Faites une demande de subvention pour la formation si vous souhaitez retenir les services d'un tiers pour une formation qui :

- ▶ améliorera le rendement d'un employé dans le poste qu'il occupe actuellement;
- ▶ préparera un employé actuel à une promotion ou à une expansion de votre entreprise;
- ▶ permettra à un employé actuel ou futur d'acquérir des compétences nécessaires pour votre entreprise.

La préférence sera accordée aux formations qui :

- ▶ mènent à l'embauche d'une personne;
- ▶ profitent à un membre d'un groupe sous-représenté.

Limites habituelles :

- ▶ Un projet peut comporter plusieurs activités de formation, viser plusieurs apprenants et avoir une durée allant jusqu'à trois années civiles.
- ▶ Pour assurer un accès équitable à l'aide financière, nous limiterons chaque employeur à trois demandes ou à une aide totale de 10 000 \$ par exercice fiscal (avril à mars).
- ▶ Le montant minimal d'une demande d'aide financière est de 250 \$.

Subvention pour les coûts de formation directs

Employé non rémunéré pendant la formation

60 % notre part • **40 % votre part**

Employé rémunéré pendant la formation

70 % notre part • **30 % votre part**

Employé potentiel (sans emploi)

80 % notre part • **20 % votre part**

Employé potentiel, sans emploi et membre d'un groupe sous-représenté

90 % notre part • **10 % votre part**

Développer vos capacités en ressources humaines

Faites une demande de subvention pour le perfectionnement professionnel si vous avez constaté :

- ▶ une occasion de développer vos capacités en ressources humaines au moyen d'une formation ou d'une activité;
- ▶ le besoin de consulter un expert pour élaborer votre plan de ressources humaines;
- ▶ une formation ou une activité qui vous aidera à interpréter et à utiliser l'information sur le marché du travail.

Prendre des mesures d'adaptation pour le personnel

Faites une demande de subvention si vous devez modifier un lieu de travail pour satisfaire à l'obligation de répondre aux besoins spéciaux prévue dans la *Loi sur les droits de la personne* du Yukon.

Vous devez démontrer que les mesures d'adaptation risquent d'imposer un fardeau financier trop lourd pour votre entreprise. Voici quelques exemples de mesures que nous pouvons subventionner :

- ▶ Des modifications à vos locaux, comme l'installation d'une rampe d'accès pour fauteuils roulants ou de toilettes accessibles.
- ▶ L'achat d'équipement spécial, comme des bureaux, chaises, logiciels ou ordinateurs adaptés.
- ▶ La consultation d'un expert pour analyser les pratiques de travail et suggérer des solutions de remplacement pour l'adaptation, comme l'accompagnement au travail ou l'évaluation professionnelle.

Si vous avez des questions, contactez-nous.

Quelles dépenses couvrons-nous?

Nous payons à la juste valeur du marché une partie ou la totalité des salaires ou des coûts en lien direct avec votre activité. Les catégories de dépenses sont les suivantes :

Catégorie	Description
Réalisation du projet	Dépenses liées directement au projet
Participation	<ul style="list-style-type: none">▶ Dépenses liées directement à la participation des personnes ou des employeurs :<ul style="list-style-type: none">• salaires (en tout ou en partie)• charges sociales obligatoires de l'employeur (A.-E., RPC, CSST)• Cotisation de l'employeur aux avantages sociaux et coûts de formation (y compris les déplacements) facturés directement à l'employé
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none">▶ Coûts indirects autres que les dépenses de dotation et de participation, par exemple :<ul style="list-style-type: none">• honoraires du fournisseur de l'activité (formateur, conseiller)

Catégorie	Description
Fonctionnement (suite)	<ul style="list-style-type: none">• Matériel et fournitures• Mesures d'adaptation liées aux handicaps• Coûts de formation (y compris les déplacements) facturés directement à votre entreprise
Administration	Dépenses remboursées à votre entreprise pour l'utilisation de ressources existantes pour le projet

Nous vous aiderons à préparer un budget détaillé qui concordera avec la nature de votre projet. Nous vous fournirons des informations détaillées et des outils pour vous assister.

Pour que votre demande soit acceptée

Les demandes d'aide financière dépassent toujours notre budget. Vous augmenterez les chances que votre demande soit acceptée si vous respectez les points suivants.

1. Démontrer le sérieux de votre travail

Une bonne demande se distingue par la qualité de son analyse. Pour que votre projet soit approuvé, vous devez faire la preuve que celui-ci :

- ▶ sera avantageux pour votre entreprise, votre personnel et le marché du travail yukonnais;
- ▶ a des objectifs clairs et mesurables;
- ▶ est évalué à sa juste valeur marchande;
- ▶ reflète les priorités du gouvernement et du programme Dotation PLUS.

2. Planifier adéquatement

Préparez votre demande bien avant la date limite. Les demandes pour une activité déjà en cours seront refusées. Prévoyez un délai de traitement de trois semaines.

Pour commencer

La première étape de votre demande d'aide financière est de nous contacter. Appelez-nous au **867-667-5906**, ou (sans frais) au **1-800-661-0408, poste 5906**, ou envoyez-nous un courriel à **edu-pslm@gov.yk.ca**.

Prenez rendez-vous pour nous rencontrer au 1000, boul. Lewes, à Whitehorse.

Nous pouvons également venir vous voir!

Canada Yukon